

Communiqué de presse, le 25 Février 2019

Pour une protection accrue du citoyen et une information toujours plus claire : Protocole de collaboration entre les agents immobiliers et les notaires francophones.

Ce 25 février 2019 signe la concrétisation officielle de la collaboration entre d'une part, la Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique (FEDERIA) et d'autre part, le Conseil francophone de la Fédération du Notariat belge (Fednot). Ce protocole est un aboutissement mais surtout le début d'une collaboration souhaitée depuis longtemps entre les parties, afin de faciliter les transactions immobilières et d'offrir au citoyen un meilleur encadrement juridique.

Ce protocole repose sur deux objectifs fondamentaux visés par Fednot et FEDERIA : D'une part une meilleure information et une protection juridique accrue pour le citoyen, d'autre part, une meilleure synergie des notaires et agents immobiliers dans la réalisation des opérations immobilières de vente. Il est essentiel de bien répartir les rôles de chacun pour éviter des pertes de temps et d'énergie ainsi que, in fine, de limiter les frais pour le citoyen.

Une recherche constante de simplification et de clarté envers le citoyen est un objectif visé par les deux Fédérations.

Un premier projet commun : le compromis de vente « langage clair »

Cette collaboration s'illustre par un premier projet portant en son centre les intérêts des citoyens : le **compromis de vente « langage clair »**.

Le compromis de vente est un document engageant. En le signant, les parties scellent matériellement la vente, qui est alors définitive. Il est donc essentiel que ce document soit rédigé avec le plus grand soin. Le compromis peut être rédigé par le notaire ou l'agent immobilier. Chacun ayant, généralement son document type, adapté au fur et à mesure selon les réformes législatives et pouvant mener à des divergences d'interprétations.

En mettant en évidence l'importance de la complétude des informations et de la communication entre les agents et les notaires dès la mise en vente du bien, ce compromis de vente simplifié est une démarche de clarification qui est proposée tant au vendeur qu'à l'acheteur. Grâce à cette simplification et vulgarisation de l'information exposée et à l'utilisation d'un glossaire (environ 70 définitions), expliquant clairement tous les termes du compromis, le compromis en lui-même se constitue désormais d'un document d'environ 15 pages (en lieu et place de 20 à 30 pages !). Ce nouveau compromis tend résolument à faciliter la compréhension par les parties mais aussi à faciliter les procédures d'échanges

entre notaires et agents immobiliers. Il en résulte une constitution et une gestion des dossiers de ventes immobilières plus qualitatives, ainsi qu'une sécurité juridique et une information des parties plus accrues. Le but étant d'éviter des discussions sur la formulation des clauses prévues dans le compromis.

Une amélioration continue

Ce premier projet est l'entame d'une collaboration sur le long terme entre le notariat et FEDERIA, d'autres projets seront développés. Les deux fédérations ont pour objectifs communs d'assurer la formation continue de leurs membres ; de les informer quotidiennement sur les changements législatifs et par ce biais, assurer un conseil de qualité pour le citoyen et garantir une sécurité juridique. Le notariat et FEDERIA ont à cœur de poursuivre ces objectifs ensemble.

Gageons que ce protocole renforcera la collaboration et les échanges entre les deux professions afin de rendre les process toujours plus fluides et plus rapides.

À propos du notariat en Belgique

Chaque année, 2,5 millions de clients franchissent la porte d'une étude notariale lors de moments-clés de leur vie. Ils y reçoivent des conseils indépendants sur mesure qui leur permettent de réaliser en toute confiance des projets tels que cohabiter, vendre une habitation, créer une société ou planifier une succession. Rendez-vous sur le site www.notaire.be pour plus d'informations sur les moments clés de votre vie, des vidéos, des FAQ et des modules de calcul.

À propos de Fednot

Le réseau de 1.150 études réunit 1.550 notaires et 8.000 collaborateurs. Ensemble, ils traitent plus de 900.000 dossiers par an. Fednot soutient les études en matière d'avis juridiques, de management, de solutions informatiques, de formations et d'information vers le grand public. www.Fednot.be

A propos de FEDERIA

En 2015, les principaux acteurs du secteur, à savoir l'ABSA (Association Belge des Syndics et Administrateurs de Biens créée en 1993), Federimmo représentant les anciennes CIB provinciales (créées en 1954) et Réflexions Immobilières (créée en 1999) se sont regroupés pour créer FEDERIA – la Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique.

FEDERIA poursuit également de nombreux projets nationaux avec son homologue néerlandophone.

En pleine croissance et de plus en plus représentative, FEDERIA rassemble des agents immobiliers exerçant de nombreux métiers différents, spécialistes de la transaction (courtiers) et de l'administration de biens (syndics et régisseurs) en vue d'offrir une image toujours plus professionnelle du monde de l'immobilier.

Info presse FEDNOT: Sandra Ichtertz
Responsable Communication externe FR Fednot / Notaire.be / Biddit.be
02 505 08 66 – 0495 55 93 01
ichtertz@fednot.be
www.notaire.be

Info presse FEDERIA : Charlotte De Thaye
Office Manager
010 39 44 84
federia@federia.immo